

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive 91/155/CEE modifiée



Date : 03/09/2018

Version : 4.0

Nom commercial: **DECAPANT APRES POSE**

1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

Nom du produit : **DECAPANT APRES POSE**
Utilisation : Décapant pour sols poreux type Terre Cuite

Fournisseur / Distributeur : CERA ROC
9B Rue Chateaubriand 49000 Angers
Tél. : (33) 02 41 88 78 03

Numéro d'appel d'urgence : Centre antipoison de Paris: 01 40 05 48 48
Centre antipoison de Lyon: 04 72 11 69 11
Centre antipoison de Marseille: 04 91 75 25 25

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :
Utilisations identifiées : Chemical Intermediate pH control Produit de nettoyage

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange :

Classification (Ce 1272/2008) :

Physique Met. Corr. 1 – H290
Santé Skin Irrit. 2 – H315 ; Eye Irrit. 2 – H319 ; STOT Single 3 – H335
Environnement Non classé

Classification(67/548)

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la section 16.

Éléments d'étiquetage

N° Ce 231-595-7

Étiquette conforme à la norme CE N° 1272/2008



GHS05



GHS07

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

H290 Peut être corrosif pour les métaux
H315 Provoque une irritation cutanée
H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H335 Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants
P261 Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive 91/155/CEE modifiée



Date : 03/09/2018

Version : 4.0

Nom commercial: **DECAPANT APRES POSE**

P280	Porter des gants de protection des yeux, du visage
P302+352	En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau et au
savon	
P304+340	En cas d'inhalation, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P305+351+338	En cas de contact avec les yeux, rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevée. Continuer à rincer.

3. Composition / Information sur les composants

REACH Numéro d'enregistrement :	01-2119484862-27
N° CAS :	7647-01-0
N° Index Ce :	017-002-01-X
N° Ce :	231-595-7

4. Premiers secours

Inhalation :	Emmener immédiatement la personne exposée à l'air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Contact avec la peau :	Enlever immédiatement les vêtements souillés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
Contact avec les yeux :	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes au maximum. Enlever les lentilles de contact et bien rincer l'œil. Consulter immédiatement un médecin. Continuer à rincer.
Ingestion :	Garder au repos, au chaud et à l'air frais. Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau (200 à 300 ml). Consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets aigus et différés

Inhalation	Irritation des voies respiratoires supérieures.
Contact avec la peau	Irritation de la peau
Contact avec les yeux	Irritation des yeux et des muqueuses

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction :	En cas d'incendie, utiliser une mousse résistante à l'alcool, le dioxyde de carbone, la poudre ou l'eau pulvérisée
Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :	
Risques particuliers	Chlorure d'hydrogène (HCl)

Conseils aux pompiers :

Procédures de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients.

Équipements de protection pour le personnel de lutte contre le feu : Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive 91/155/CEE modifiée



Date : 03/09/2018

Version : 4.0

Nom commercial: **DECAPANT APRES POSE**

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :
Respecter les conseils de prudence décrits dans cette FDS. Eviter l'inhalation d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation efficace.

Précautions pour la protection de l'environnement :
Immédiatement avertir l'autorité nationale sur l'environnement aquatique ou une autre autorité compétente en cas de déversements ou émissions dans les réseaux d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :
Absorber avec une matière inerte, hulide et incombustible, puis rincer la zone avec de l'eau. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

Référence à d'autres sections/
Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette FDS. Ramasser et éliminer le produit déversé comme indiqué dans la rubrique 13.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :
Eviter l'inhalation de vapeurs, aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités !
Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Récipients non appropriés : métaux
Critères de stockage : Entreposage des matières corrosives.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle

Appellation	STD	Vme – 8 Hrs	Vle – 15 Mln		Remarques
Chlorure d'Hydrogène 10-25%	VLEP		5 ppm	7,6 mg/m ³	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelles

DNEL : Industrie

Inhalation : Long terme

8 mg:m³

DNEL : Industrie

Inhalation : Court terme

15 mg:m³

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection :



Conditions de procédé : Assurer l'accès à une douche oculaire pour un rinçage rapide

Mesures d'ingénierie : Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive 91/155/CEE modifiée



Date : 03/09/2018

Version : 4.0

Nom commercial: **DECAPANT APRES POSE**

Protection respiratoire : Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être disponible.

Protection des mains : Les gants en caoutchouc de butyle sont recommandés. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité approuvées.

Autres mesures de protection : Porter un tablier en caoutchouc. Porter des chaussures en caoutchouc. Assurer l'accès à une douche oculaire et une douche de sécurité.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect :	Fumant. Liquide
Couleur :	Incolore à jaune pâle
Odeur :	Acide
Solubilité :	Soluble dans l'eau
Point initial d'ébullition et Intervalle d'ébullition	108
Point de fusion (°C) :	-55
Relative Density :	> 1.05 @ 15.5
Pression de vapeur :	11 mm Hg
valeur pH, Solution concentrée :	1

10. Stabilité et réactivité

Réactivité :	Réaction avec les agents oxydants forts. Alcalis.
Stabilité chimique :	Stable à température normales et l'emploi recommandé.
Possibilité de réactions dangereuses :	Métal
Conditions à éviter :	Eviter les températures excessives pendant de longues périodes.
Matières incompatibles :	Matières à éviter : Alcalis forts, oxydants forts, autres métaux ou alliages.
Produits de décomposition dangereux :	Chlorure d'hydrogène (HCl), Chlore, Hydrogène

11. Informations toxicologiques

Organes cibles	Appareil respiratoire, poumons
Inhalation	Irritant pour l'appareil respiratoire
Ingestion	Le liquide irrite les muqueuses et peut causer des douleurs abdominales en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures chimiques dans la bouche, l'œsophage et l'estomac
Contact avec la peau	Irritant pour la peau
Contact avec les yeux	Irritant pour les yeux. Le contact avec le produit chimique concentré peut très rapidement causer de graves dommages oculaires et même la cécité
Symptômes	Irritation grave des yeux et des muqueuses, y compris brûlage et larmoiments

12. Informations écologiques

Ecotoxicité

Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive 91/155/CEE modifiée



Date : 03/09/2018

Version : 4.0

Nom commercial: **DECAPANT APRES POSE**

ou fréquents.

Toxicité

Cl 50, 96H, Poisson, mg/l	20.5
Ce 50, 48H, Daphnia, mg/l	0.45
Aoute Toxicity – Aquatic Plants	EC50 mg/l 72 heures 0.73

Persistence et dégradabilité Aucune information disponible

Potentiel de bio-accumulation Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend à un effet
de bio-accumulation

Mobilité dans le sol Ce produit est soluble dans l'eau

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB

13. Considérations relatives à l'élimination

Informations générales : Ne pas percer ou brûler, même pas après vidange. Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Eliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementation locales d'élimination des déchets.

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

14. Informations relatives au transport

Porter un vêtement de protection complet pendant la manipulation de ce produit.

Numéro ONU

N° UN (ADR/RID/ADN)	1789
N° UN (IMDG)	1789
N° UN (ICAO)	1789

Nom d'expédition des nations unies

Désignation officielles de transport HYDROCHLORIX ACID

Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN	8
Classe ADR/RID/ADN	Classe 8 Matières corrosives
N° d'étiquette ADR	8
Classe IMDG	8
Classe / Division ICAO	8
Etiquettes de transport	



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive 91/155/CEE modifiée



Date : 03/09/2018

Version : 4.0

Nom commercial: **DECAPANT APRES POSE**

Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

ADR/RID/ADN

Groupe d'emballage IMDG III

Groupe d'emballage ICAO III

Dangers pour l'environnement Substance dangereuse pour l'environnement/Polluant marin :
Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS F-A, S-B

Code Hazchem 2R

N° de danger (ADR) 80

Code restriction de tunnel (E)

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

15. Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Législation Ue

Règlement (CE) N°1907/2006 du parlement européen et du conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) N0 793/93 du conseil et le règlement (CE) N° 1488/94 de la commission ainsi que la directive 76/769/CEE du conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la commission, avec modifications.

16. Autres informations

Origine : Cette fiche a été réalisée sur la base des informations fournies par le fabricant.

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et expériences relatives au produit concerné à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus si ce produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.